



## **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :**

Aucun suivi.

### **142-10-2017 : ADOPTION DES FACTURES**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

<i>Bell (cellulaire)</i>	19,50 \$
Conciergerie d'Amqui (collecte sept.)	1 436,83 \$
Dicom (frais de transport)	7,72 \$
Fonds d'information sur le territoire (mutation)	4,00 \$
<i>Hydro Québec (électricité)</i>	617,67 \$
Larochelle Équipement (entr. camion)	63,24 \$
Lettrage Bellavance (panneau inauguration parc)	13,80 \$
Lorraine Harvey (entretien salle)	40,00 \$
MRC de La Matapédia (dépôt rôle, MDJ, téléphonie, hon. génie)	97 820,64 \$
OBVMR (rapport MDDELCC, plantation borne sèche)	557,68 \$
Remise employeur fédéral et provincial (septembre)	1 376,39 \$
Signel Services (panneau signalisation)	40,24 \$
Service traiteur Francine Bérubé (inauguration)	373,66 \$
Services Kopilab (contrat entretien, caisse parprier couleur)	476,38 \$
Valérie Potvin (frais déplacement)	30,00 \$
Ville de Causapscal (rép. égout pluvial)	351,65 \$
<b>TOTAL DES COMPTES</b>	<b>103 229,40 \$</b>

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire.

### **143-10-2017 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

### **144-10-2017 : DEMANDE DE DONS**

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'accepter et de payer les demandes de dons suivantes:

Service de protection incendie MRC de La Matapédia	25\$
La Ressource : Ressource d'aide aux personnes handicapées	25\$
Les Amirams de la Vallée inc	25\$

Accepté par \_\_\_\_\_ maire.

**145-10-2017 : ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE RECHARGEMENT EN GRAVIER**

Attendu qu'une période d'appel d'offres sur invitation a eu lieu du 20 septembre au 2 octobre 2017;

Attendu qu'il y a eu deux soumissionnaires soit;  
Les Entreprises Claveau Ltée. : 66 651.59 \$ taxes incluses  
Les Entreprises L. Michaud & Fils inc. : 38 341.86\$ taxes incluses

Attendu que la soumission de Les Entreprises L. Michaud & Fils inc.. est la plus basse et est conforme au devis;

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement ce qui suit :

- Que la municipalité d'Albertville accorde à Les Entreprises L. Michaud & fils inc. un contrat pour des travaux de rechargement en gravier dans les Rangs 2 Nord, 4 Nord et 7 Sud.
- Que, selon le contrat, l'entrepreneur doit effectuer la pose et la compaction de 2 625 tonnes de gravier concassé 0-3/4 pour recharger la fondation supérieur des route sur une largeur d'environ 8 mètres.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

**146-10-2017 : ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PERMETTANT LA CONCEPTION DES TRAVAUX 2018, RRRL**

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Albertville désire faire réaliser des travaux de voirie dans le cadre du programme RRRL;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre regroupé public a été effectué sur le SEAO et que deux soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme;  
1 Englobe  
2 GHD

CONSIDÉRANT que la firme Englobe est celle qui a obtenu le meilleur pointage soit 25.36 pour un montant de soumission global de 59 154.64\$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la part de la municipalité d'Albertville est de 7 916.03\$;

En conséquence, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement :

- D'octroyer le mandat pour la réalisation de l'étude géotechnique à l'entreprise Englobe au montant de 7 916.03\$ (taxes incluses);
- D'autoriser le Service de Génie de la MRC de La Matapédia à gérer ce mandat au nom de la municipalité.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

#### **147-10-2017 : VENTE DU CAMION AUTOCAR 1995**

CONSIDÉRANT que le camion Autocar 1995 est remisé depuis septembre 2015;

CONSIDÉRANT que le camion est en vente depuis le mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT que M. Christian Paquet, propriétaire de la compagnie 9261-9923 Québec inc., a fait une offre de 18 000\$ conditionnelle à ce que l'inspection mécanique soit effectuée et conforme aux règlements de la SAAQ;

En conséquence, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement ce qui suit :

- D'accepter l'offre d'achat de 18 000\$ de M. Christian Paquet, propriétaire de la compagnie 9261-9923 Québec inc.;
- D'effectuer rapidement l'inspection mécanique pour que le camion soit conforme aux règlements de la SAAQ;
- D'autoriser M. Martin Landry, maire et/ou Mme Valérie Potvin à signer tous les documents concernant la vente ainsi que le transfert auprès de la SAAQ.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

#### **148-10-2017 : TRAVAUX PONCEAU – RUE ST-RAPHAËL NORD**

Remis à une réunion ultérieure

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

#### **149-10-2017 : PROGRAMMATION RÉVISÉE - TECQ**

ATTENDU que la Municipalité d'Albertville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Municipalité d'Albertville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement ce qui suit :

- La Municipalité d’Albertville s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La Municipalité d’Albertville s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité d’Albertville approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;
- La Municipalité d’Albertville s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité d’Albertville s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La Municipalité d’Albertville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

### **150-10-2017 : ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

- CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;
- CONSIDÉRANT l’acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l’annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;
- CONSIDÉRANT que d’autres investisseurs et fonds d’investissement sont intéressés par les terres agricoles;
- CONSIDÉRANT que les fonds d’investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;
- CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l’établissement de la relève, la diversité de l’agriculture, le dynamisme et l’économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

En conséquent, il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que la municipalité d'Alberville demande au gouvernement du Québec :

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels
- Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

#### **151-10-2017 : DEMANDE PIERRE BOUCHARD**

CONSIDÉRANT que M. Pierre Bouchard a installé une clôture en dehors des limites de son terrain, soit dans l'emprise de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de permis n'a été faite auprès de l'inspectrice municipale avant la construction de cette clôture;

CONSIDÉRANT que M. Pierre Bouchard a déposé une demande auprès du conseil municipal demandant que la clôture soit autorisée dans l'emprise;

CONSIDÉRANT que l'application de la réglementation est la responsabilité exclusive de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne doit pas s’immiscer dans le travail de l’inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT que d’accepter cette demande irait en contradiction avec le travail de l’inspectrice municipale.

En conséquence, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M Roger Durette et résolu unanimement :

- De refuser la demande de M. Pierre Bouchard;
- D’exiger à M. Pierre Bouchard de prendre les dispositions nécessaires, en collaboration avec l’inspectrice municipale, afin de rendre sa clôture conforme.

Accepté par \_\_\_\_\_ maire

### **152-10-2017 : PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Question concernant les terres agricoles.

### **153-10-2017 : LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 30 min.

\_\_\_\_\_  
Martin Landry  
Maire

\_\_\_\_\_  
Valérie Potvin  
Directrice-Générale & Secrétaire trésorière